

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 14/70 du 23/7/81
/M.P.S.DGTFP.DEP.S.V.F7

Portant Promotion au titre de l'année
1985 de Madame FILA née LEMBA Isabelle
Administrateur du Travail des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
S.V.F (Travail).

(/IS.S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.G.B.

D.C.F.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 11/11/1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 5/2/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/MP du 21/6/1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des S.V.F ;
Vu le décret n° 62/150/FP du 9/5/1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 5/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 55/170/FP-31 du 26/6/1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la
Republique Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au
décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/320 du 5 Mai 1985 portant
nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 14/70 /M.P.S.DGTFP.DEP.S.V.F7 du
23/7/81 / portant Inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1985 de Madame FILA née LEMBA Isabelle,
Administrateur du Travail des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des S.V.F (Travail).

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Madame FILLI, née LEHINA, Isabelle, administrateur du Travail de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Travail) en service à la Direction Générale du Travail à Brazzaville, est promue au 4^e échelon de son grade au titre de l'année 1983 pour compter du 3 Octobre 1983 ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 3 Octobre 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 23 JUILLET 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M.TSION. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOM. -

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEROUNDZOU -

DISTRIBUTIONS :

JORPC	1
DGTF/DF.	4
D.G.B.	3
D.C.F.	2
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2